

# Garantie de caution sur projets innovants

## **BPIFRANCE**

---

### Présentation du dispositif

- Les PME innovantes peuvent bénéficier d'une garantie de Bpifrance pour obtenir une caution de marchés par leur banque.
- Sont concernées les PME accédant à un premier marché avec un grand compte, ou à un contrat représentant une rupture significative en terme de taille ou de marché servi.
- Sont éligibles les garanties à première demande ou les cautions sur marché (de restitution, d'acompte, de bonne fin, ...).

---

### Montant de l'aide

- La garantie est au maximum de 80 % pour un encours de risque de 300 000 € maximum.

---

### Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

---

### Organisme

#### **BPIFRANCE**

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)